



Yaoundé, le

19 SEPT 2024

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 010 /DA/FEICOM/DG/DMR/DC/SDAS/SMA/WSS

COMMUNIQUE N° 040/C/FEICOM/DG DU

19 SEPT 2024

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°013/DC/FEICOM/CIPM 2024 DU 03 JUILLET 2024 POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOSURVEILLANCE ET DES CONTRÔLEURS DE PRÉSENCE BIOMÉTRIQUES DANS QUATRE (04) AGENCES RÉGIONALES DU FEICOM (ARCE, ARES, ARSU, ARSW) ET L'ANTENNE DE KRIBI.

LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),

COMMUNIQUE :

Par décision N° 040/D/FEICOM/DG du

19 SEPT 2024

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation sus citée.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
LA SOCIÉTÉ ETS KAMABEL, BP : 785 Yaoundé-Cameroun, TÉL : (237) 6 97 03 45 49	TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE (34 376 734) FRANCS CFA TTC	CINQUANTE (50) JOURS

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution du Marché. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire à ladite Lettre-Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

LE DIRECTEUR GENERAL,

AMPLIATIONS:

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ P/CIPM/FEICOM ;
- ✓ INTERESSE ;
- ✓ ARCHIVES/CHRONO ;
- ✓ AFFICHAGE



Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE